

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2026-214

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 ;
portant maintien du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008 modifiée,
relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm adopté le 6 juin 2023 ;

DECIDE :

Article 1 : Les membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm sont les suivants :

Au titre des membres ayant une expertise dans le domaine de la recherche en santé :

Bruno CLEMENT
Christine DOSQUET
Raphaël PORCHER
Nathalie ROCHET
Isabelle SERMET-GAUDELUS

Au titre des membres ayant une expertise dans le domaine des sciences humaines et sociales :

Charlotte BAUQUIER
Agnès DUMAS
Bérangère GUILLERY
Noémie MERLEAU-PONTY

Au titre des membres ayant une expertise juridique dans le domaine de la recherche clinique :

Philippe AMIEL

Au titre des membres ayant une expertise dans le domaine de la santé publique :

Dominique POUGHEON-BERTRAND

Au titre des membres ayant une expertise dans le domaine du numérique et de l'intelligence artificielle :

Hélène GEBEL

Article 2 : Le mandat des membres est de 3 ans.

Article 3 : Le mandat de Madame Christine DOSQUET, Présidente du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm, est renouvelé pour une période de 3 ans.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mai 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL